



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.20/Add.3
7 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Sixième session
Genève, 4-8 février 2002

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET
SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA SIXIÈME SESSION**

4-8 février 2002

Rapporteur: M^{me} Fatima Al-Ghazali (Oman)

Orateurs:

Jamaïque	Maroc
Éthiopie	Bangladesh
Bangladesh	Consommateurs International
Représentant du secrétariat de la CNUCED	Confédération internationale des syndicats libres
Jamaïque	Tunisie
Sri Lanka (pour le Groupe asiatique et la Chine)	Commission européenne
Maurice (pour le Groupe africain)	République dominicaine

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **mercredi 13 février 2002** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopieur: 907 0056,
téléphone: 907 5656/1066.

**EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES: LES MOYENS
DE RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION
DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS DE PRODUITS TRÈS SPÉCIALISÉS
TELS QUE DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES**

(Suite)

1. La représentante de la **Jamaïque**, après avoir pris note de l'importance cruciale que l'agriculture revêtait dans le cadre du développement socioéconomique, a mis en lumière une série de mesures et d'initiatives qui pouvaient être prises afin de stimuler la croissance, de parvenir à un développement durable et d'accroître la compétitivité de ce secteur. Son pays, qui s'était efforcé de développer des produits très spécialisés tels que condiments et produits horticoles destinés aux marchés d'exportation, accueillait avec satisfaction et approuvait les recommandations des experts. Parmi les mesures que ceux-ci préconisaient d'adopter au niveau national, une attention particulière devrait être accordée à celles qui visaient à attirer l'investissement et les nouvelles technologies et à développer des formes nouvelles et innovantes de financement. L'aptitude à attirer l'investissement jouerait un rôle important dans l'acquisition de la technologie et du savoir-faire nécessaires au développement du secteur agricole. La pénurie de ressources étant un obstacle majeur au développement de ce secteur, il importait de trouver des solutions nouvelles et novatrices pour financer l'agriculture. En outre, la question des normes devait être traitée aux niveaux national et multilatéral. Il importait de prendre conscience de la nécessité d'élaborer des normes équivalentes en vue d'améliorer l'accès aux marchés. Les pays en développement avaient besoin d'assistance technique dans ce domaine, non seulement pour participer aux réunions des organes de normalisation, mais aussi pour être efficacement associés à l'élaboration et à l'application des normes.

2. Les objectifs suivants mériteraient d'être retenus au cours des deux prochaines années:

- a) réalisation d'analyses directives contribuant à l'élaboration de politiques nationales destinées à stimuler la croissance et à favoriser le développement du secteur agricole et la production de produits biologiques;
- b) mise en place du cadre institutionnel nécessaire pour promouvoir la recherche et améliorer les infrastructures matérielles dans le secteur agricole;
- c) assistance à la conception et à l'application de normes dans le secteur agricole (ce qui obligerait la CNUCED à coopérer avec divers organismes de normalisation).

3. Le représentant de l'**Éthiopie** a fait observer que l'assistance au secteur agricole avait diminué au cours des dernières années. Les efforts déployés au niveau national ne pouvaient aboutir sans un renforcement des capacités, dont l'objectif pouvait être de favoriser la mise en place de processus écologiquement rationnels. Les infrastructures de transport et les infrastructures sociales devaient aussi être renforcées en priorité. Grâce à l'allègement de la dette, la productivité et la production agricoles pouvaient être stimulées.

4. Le représentant du **Bangladesh** a estimé que les experts avaient formulé des recommandations utiles et avaient souligné la nécessité de tenir compte des caractéristiques structurelles des PMA, où l'agriculture représentait une part élevée du PIB et des recettes d'exportation. Il fallait remédier à la prédominance de quelques produits de base dans les échanges agricoles de ces pays. Les PMA continuaient d'être pénalisés par le niveau élevé et la progressivité des droits de douane et, parfois, les crêtes tarifaires entravaient les possibilités d'exportation. Souvent, les mesures sanitaires et phytosanitaires étaient un obstacle aux exportations agricoles. La situation pouvait être encore plus complexe dans le cas des produits biologiques. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans ce domaine. Enfin, les subventions à l'exportation sur les marchés des pays développés devaient être progressivement supprimées. L'orateur a encouragé la CNUCED à poursuivre ses activités dans ce domaine conformément au Plan d'action de Bangkok.

**ANALYSE DES QUESTIONS D'ACCÈS AUX MARCHÉS AUXQUELLES
SONT CONFRONTÉS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: INTÉRÊTS
DES CONSOMMATEURS, COMPÉTITIVITÉ, CONCURRENCE
ET DÉVELOPPEMENT**

5. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement» (TD/B/COM.1/43);

«Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/47);

«Comments of the United States on the outcome for the Expert Meeting on Consumer Interests, Competitiveness, Competition and Development» (TD/B/COM.1/CRP.2).

6. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a présenté le point 5 de l'ordre du jour en faisant référence aux conclusions et recommandations de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement, et en appelant l'attention sur les mesures de suivi proposées dans la note du secrétariat.

7. La représentante de la **Jamaïque** a reconnu que la mondialisation pouvait à la fois avoir des conséquences bénéfiques et être une source de difficultés pour les pays en développement. Son pays était de plus en plus vulnérable aux pratiques commerciales internationales frauduleuses car celles-ci ne faisaient l'objet d'aucune législation spécifique. Il fallait donc commencer par élaborer et par mettre en place des politiques de défense de la concurrence et de protection des consommateurs. La Jamaïque avait ainsi promulgué une loi sur la concurrence loyale et créé un organisme pour la faire respecter. La loi sur la protection des consommateurs devait entrer en vigueur au milieu de l'année 2002 et sa mise en œuvre relèverait de la Commission des affaires de consommation. Les gouvernements devraient veiller à ce que l'application des lois et des règlements sur la protection des consommateurs soit bénéfique à tous les secteurs, en particulier au secteur informel. L'assistance technique que la CNUCED fournissait en vue de l'adoption, de la révision et de la mise en œuvre de lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs demeurait essentielle.

8. Le représentant de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a souscrit aux recommandations de la Réunion d'experts. La mondialisation rendait plus difficile la protection des consommateurs des pays en développement. Le système commercial multilatéral fixait des normes dont l'application dans les pays en développement restait problématique, d'où la nécessité d'un renforcement de l'assistance technique. Une attention particulière devait être accordée aux paragraphes 25 à 29 des conclusions et recommandations de la Réunion d'experts. Une assistance financière était nécessaire pour renforcer la capacité du mécanisme institutionnel national de contrôler les pratiques internationales; la CNUCED devrait jouer un rôle clef dans la mise en œuvre de ces recommandations.

9. Le représentant de **Maurice**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné que la CNUCED devait faire des efforts particuliers pour aider les pays en développement à élaborer des politiques de concurrence et de protection des consommateurs. Cet appui constituerait une contribution importante à la compétitivité et au développement institutionnel de ces pays et les

aiderait à trouver un juste équilibre entre la protection des consommateurs et le développement de marchés efficaces sans imposer des contraintes excessives aux entreprises. L'élaboration et l'application de la législation sur la concurrence et sur la protection des consommateurs devraient demeurer une composante importante de l'assistance technique de la CNUCED. Le Groupe africain soutenait les actions qui permettaient à la CNUCED d'aider les pays en développement dans les domaines définis dans les recommandations de la Réunion d'experts et priait à nouveau tous les partenaires de développement et organisations internationales compétentes d'accorder une assistance technique et financière. La situation de l'Afrique était préoccupante en raison des contraintes pénalisant les institutions et les capacités nationales. La CNUCED devrait envisager de convoquer d'autres réunions sur les intérêts des consommateurs et de réaliser des études sur les questions connexes, notamment d'examiner les moyens de faire en sorte que le secteur informel contribue à accélérer le développement dans les pays en développement.

10. Le représentant du **Maroc** a souligné l'importance des travaux que la CNUCED menait dans le domaine considéré, en particulier dans le cadre du processus de négociation lancé à Doha. Il a indiqué que le Maroc avait récemment adopté des lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs qui faisaient partie intégrante des réformes économiques en cours.

11. La délégation marocaine a salué les travaux consacrés à la concurrence des groupes intergouvernementaux de la CNUCED et de l'OMC, et a estimé que ces travaux devaient être poursuivis dans les deux organisations, afin d'éclaircir certains principes et mécanismes fondamentaux aux fins de la coopération internationale. Un accord multilatéral sur la concurrence tenant compte de la nécessité de faire preuve de flexibilité ainsi que de la situation juridique et économique particulière des pays en développement contribuerait considérablement au contrôle des pratiques internationales anticoncurrentielles qui pénalisaient ces pays. À cet égard, la CNUCED devrait accroître son assistance technique à l'ensemble des pays en développement en vue de l'adoption et de l'application de lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs.

12. Le représentant du **Bangladesh** a dit que la majorité des pays les moins avancés n'avait pas encore adopté de législation sur la concurrence ou sur la protection des consommateurs et que les quelques pays qui l'avaient fait éprouvaient de sérieuses difficultés à la faire appliquer

faute d'institutions et de capacités suffisantes. Au niveau analytique et directif, il fallait examiner plus avant l'interaction de la concurrence, de la compétitivité et du développement, et organiser de nouvelles consultations entre les pays sur la question. L'orateur a prié la CNUCED de poursuivre ses travaux à ce sujet et de continuer à offrir aux États membres la possibilité d'échanger leurs vues, et lui a demandé d'accroître son assistance technique concernant les politiques de concurrence et de protection des consommateurs.

13. Le représentant de **Consommateurs International** a appuyé et approuvé les activités de la CNUCED concernant les intérêts des consommateurs, la compétitivité et le développement, et a fait observer que son organisation avait, depuis de nombreuses années, incité les gouvernements à tenir compte de l'importance de la politique de protection des consommateurs, qui était une composante fondamentale du processus de développement; des consommateurs bien informés et exigeants étaient nécessaires pour stimuler la concurrence et la compétitivité. Les experts avaient formulé des recommandations importantes à cet égard. Il existait des synergies considérables entre les domaines d'intérêt de la CNUCED et les travaux de son organisation, comme l'illustraient les activités menées dans divers pays et régions. L'orateur a lancé un appel en faveur de la poursuite des activités de la CNUCED dans le domaine de la protection des consommateurs, qui sont complémentaires de ses travaux sur la concurrence; de nouvelles réunions d'experts pourraient ainsi être convoquées.

14. La représentante de la **Confédération internationale des syndicats libres** a estimé que l'accès des pays en développement aux marchés internationaux était l'une des conditions préalables à un développement durable. Son organisation avait ainsi proposé, à la Conférence ministérielle de Doha, que les dispositions des accords de l'OMC relatives au traitement spécial et différencié soient davantage appliquées – afin d'accorder aux pays en développement une plus grande flexibilité dans la protection de leurs marchés – et que, parallèlement, les mesures protégeant d'autres marchés contre des produits d'exportation qui présentaient un intérêt pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, soient réduites. Dans cet esprit, son organisation avait appuyé la proposition invitant la Commission à demander qu'une assistance technique soit fournie pour aider les États membres à adopter des lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs, à revoir leur législation dans ce domaine ou à mieux l'appliquer. Cela permettrait de mieux étudier les liens entre la concurrence, les intérêts

des consommateurs, la compétitivité et le développement ainsi que la manière dont les marchés pourraient contribuer de manière plus positive à la réduction de la pauvreté, à la croissance, à la création d'emplois et aux possibilités d'exportation. Les décisions économiques devaient tenir davantage compte des intérêts des personnes et de la satisfaction des besoins élémentaires de tous les consommateurs, y compris des pauvres et notamment dans les pays en développement. Le nouveau cycle de négociations commerciales renforçait le pouvoir des acteurs transnationaux au détriment du droit souverain des pays d'exercer un contrôle démocratique sur leur modèle de développement et sur leurs ressources alimentaires. L'orateur a rappelé que le respect des droits syndicaux et des normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail était indispensable pour que développement aille de pair avec justice sociale.

15. Le représentant de la **Tunisie** a évoqué les réformes économiques entreprises dans son pays, notamment l'adoption d'une législation sur la concurrence et sur la protection des consommateurs. Il a souscrit aux recommandations de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement, en particulier concernant les besoins d'assistance technique des pays en développement.

16. Le représentant de la **Commission européenne** a dit que l'amélioration des conditions de concurrence et de consommation était un facteur fondamental de croissance et de développement durable. Il faudrait promouvoir des modes de consommation durable sans imposer des contraintes excessives aux entreprises. Étant donné que l'adoption de mesures concrètes d'accès aux marchés et de réduction des coûts contribuait considérablement à la hausse de la compétitivité des entreprises et à la mise en place de structures économiques de développement rationnel et durable, l'orateur était favorable à la participation d'un nombre croissant d'acteurs à l'activité économique grâce à des privatisations opportunes et à l'ouverture de secteurs protégés, aussi bien dans les domaines de la production que de la distribution. La Commission européenne avait toujours placé la politique de concurrence au cœur d'une intégration européenne au service des citoyens. L'orateur a néanmoins insisté sur la nécessité de prévenir les pratiques frauduleuses ou les abus de position dominante et de puissance commerciale en contrôlant de manière adéquate la concurrence, dans un cadre garantissant une réglementation adaptée des activités et une protection adéquate des consommateurs. À cette fin, les pays devaient mettre en place des cadres réglementaires aux niveaux national ou régional. Il importait de sensibiliser

les consommateurs et les entreprises à leurs droits et à leurs obligations en matière de normes de qualité et de comportement commercial, notamment pour le secteur informel de nombreux pays en développement. À ce propos, l'orateur a appelé les associations de consommateurs et les autres membres de la société civile à jouer un rôle dynamique dans la diffusion d'informations et de conseils, notamment en vue de mieux faire connaître les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur.

17. Le représentant de la **République dominicaine** a réaffirmé le soutien sans réserve que sa délégation apportait aux travaux de la CNUCED sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs, notamment aux conclusions et recommandations de la Réunion d'experts. À son avis, deux questions évoquées par les experts méritaient de recevoir une attention prioritaire: la mesure dans laquelle la privatisation, dans les pays en développement, de secteurs tels que celui de l'énergie permettait à certaines entreprises d'arriver sur des marchés et d'y exercer un monopole; et les moyens de garantir la complémentarité institutionnelle des organismes compétents en matière de concurrence et de protection des consommateurs. La CNUCED devrait aussi s'efforcer d'élaborer une ou plusieurs lois types. Pour humaniser la mondialisation, il était essentiel de protéger efficacement les consommateurs contre les abus de position dominante. Aucune autre organisation que la CNUCED n'était à même de traiter ces questions.
